



CURLING  
QUÉBEC

INTER-JEUX 2025



Informations générales et réglementation spécifique

General information & specific rules

Club de curling Grand-Mère

*28 février au 3 mars 2025 / February 28 to March 3rd*

## 1- INFORMATIONS GÉNÉRALES / GENERAL INFORMATION

Les règles du curling pour le jeu supervisé de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec ainsi que la réglementation inscrite dans le Guide des compétiteurs de la Série Élite. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance et la version anglaise des documents CC aura préséance.	Curling Canada's Rules of Curling for supervised play apply as well as the rules listed in the Elite Series Competitor's Guide. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence and the English version of all Curling Canada documents will take precedence.
--	---

### Site hôte

Club de curling Grand-Mère  
661 3e Av,  
Grand-Mère, QC G9T 2V3

### Activités protocolaires

Cérémonie d'ouverture : La présence de tous les joueurs et entraîneurs est obligatoire. Le port de l'uniforme d'équipe est obligatoire.

- Pour les garçons : Vendredi 28 février 2025 à 12h45.
- Pour les filles : Samedi 1<sup>er</sup> mars à 15h00 (hors glace).

Activité à présence obligatoire : Gala Inter-Jeux. La présence de tous les joueurs et des entraîneurs est obligatoire.

- Garçons : Vendredi 28 février à 19h00.
- Filles : Dimanche 2 mars à 19h00.

Cérémonie de fermeture : Immédiatement après les finales. La présence de tous les joueurs et entraîneurs participant aux finales est obligatoire. Le port de l'uniforme d'équipe est obligatoire.

### Arbitres en chef

Mario Deshaies (arbitre en chef)  
[mdeshaiesm@outlook.com](mailto:mdeshaiesm@outlook.com)  
Adjointe : Johanne Charest

### Réunion des équipes

Une rencontre virtuelle aura lieu le mercredi 26 février à 18h00 pour répondre aux questions concernant le championnat. L'arbitre en chef ainsi que son adjointe et un employé de Curling Québec seront présents à la rencontre. Un lien pour accéder à la rencontre sera envoyé à la personne contact de l'équipe, mais n'importe quel membre de l'équipe officielle peut être présent. Pour les équipes qui ne seraient pas disponibles lors de la rencontre, veuillez envoyer vos questions par courriel à Aline Fellmann ([afellmann@curling-quebec.qc.ca](mailto:afellmann@curling-quebec.qc.ca)) au plus tard le 25 février à 18h00.

### Écusson du championnat

Des écussons seront fournis aux participants qui le souhaitent à leur arrivée au club. Il n'est pas obligatoire de les apposer sur vos vêtements de jeu, mais le cas échéant, veuillez svp les placer sur la manche gauche ou au-dessus du cœur (côté gauche).

### Formulaire d'entente de participation

Toutes les équipes doivent signer le formulaire d'entente de participation au championnat (Annexe C) et le remettre à l'arbitre en chef avant leur premier match.

### Host Site

Club de curling Grand-Mère  
661 3e Av,  
Grand-Mère, QC G9T 2V3

### Ceremonial Activities

Opening ceremonies: Presence is mandatory for all players and coaches Team members must wear their team's uniform.

- Boys : Friday, Feb. 28<sup>th</sup> at 12:45PM.
- Girls : Saturday March 1<sup>st</sup> at 3PM (off-ice).

Mandatory presence activity: Inter-Jeux Gala. Presence of all players and coaches is mandatory.

- Boys : Friday, Feb. 28<sup>th</sup> at 7PM.
- Girls : Sunday, March 2<sup>nd</sup> at 7PM.

Closing ceremonies: Immediately after the finals. Presence is mandatory for all players and coaches who are playing in the finals. Team members must wear their team's uniform.

### Head Umpires

Mario Deshaies (Head Umpire)  
[mdeshaiesm@outlook.com](mailto:mdeshaiesm@outlook.com)  
Assistant : Johanne Charest

### Team Meeting

An online meeting will be held on Wednesday February 26<sup>th</sup> at 6PM to answer questions about the championship. The head umpire, his assistant and a Curling Quebec employee will be present. A link to access the team meeting will be sent to each team's contact, but any official team member can attend the team meeting. For teams who can't be at the meeting, please send your questions to Aline Fellmann ([afellmann@curling-quebec.qc.ca](mailto:afellmann@curling-quebec.qc.ca)) before February 25<sup>th</sup> at 6PM.

### Championship Crests

Championship crests will be provided to teams who have requested them upon their arrival at the club. It is not mandatory to sew the crests on your curling clothes but if you chose to do so, please place the crest on the upper left sleeve or over the heart of the jacket.

### Participation agreement form

All teams must sign a participation agreement form (Annex C) and return it to the head umpire prior to their first game.

## 2- RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES

<p><b><u>Formule de championnat</u></b></p> <p><b>Garçons :</b> Formule tournoi à la ronde : Les onze (11) équipes participantes seront divisées en trois (3) sections. Elles joueront un tournoi à la ronde intra-section pour le groupe A et section croisée pour les groupes B et C avec une parties intra-section dans le groupe B (1vs4 et 2sv3) à l'issue duquel six (6) équipes seront qualifiées pour la ronde éliminatoire.</p> <p><b>Filles :</b> Formule tournoi à la ronde : Les sept (7) équipes participantes seront divisées en deux (2) sections de trois (3) et quatre (4) équipes et joueront un tournoi à la ronde section croisée avec une parties intra-section dans le groupe A (1vs4 et 2sv3) à l'issue duquel quatre (4) équipes seront qualifiées pour la ronde éliminatoire.</p>	<p><b><u>Championship Format</u></b></p> <p><b>Boys</b> Round robin format: The eleven (11) participating teams will be divided into three (3) sections. They will play an intra-section round-robin tournament for Group A and a cross-section round-robin for Groups B and C, with one intra-section game in Group B (1 vs 4 and 2 vs 3). At the end of this stage, six (6) teams will qualify for the playoff round.</p> <p><b>Girls</b> Round robin format: The seven (7) participating teams will be divided into two (2) sections of three (3) and four (4) teams. They will play a cross-section round-robin tournament, with one intra-section game in Group A (1 vs 4 and 2 vs 3). At the end of this stage, four (4) teams will qualify for the playoff round.</p>
<p><b><u>Équipement – Têtes de brosse autorisées</u></b></p> <p>Moratoire en vigueur : Veuillez prendre en note que le moratoire de Curling Canada sur le balayage sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosses approuvées par la Fédération Mondiale de Curling seront autorisées durant le championnat. Une équipe prise en défaut avec de l'équipement non conforme perdra automatiquement le match en cours.</p>	<p><b><u>Equipment – Approved Broom Heads</u></b></p> <p>Moratorium used: Please note that Curling Canada's sweeping moratorium will be in effect for the entirety of this championship. Therefore, only the World Curling Federation approved broom pads will be accepted. Any team found to be using an illegal broom pad will automatically lose the game in question.</p>
<p><b><u>Remplaçants</u></b> Aucun remplaçant n'est autorisé</p>	<p><b><u>Spare</u></b> Not allowed.</p>
<p><b><u>Durée des matchs</u></b> Les matchs seront de six (6) bouts et il y aura n'y aura pas de pause de mi-match. Tous les matchs prévus dans le cadre du championnat devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire seulement après que le 4<sup>e</sup> bout soit complété.</p> <p>S'il y a égalité à la suite des bouts réglementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée. Il n'y aura pas de pause après les bouts réglementaires.</p> <p>Les parties ne seront pas chronométrées. Cependant, nous vous demandons de rester attentif que les parties ne durent jamais plus de 1h45 pour six (6) bouts. Les arbitres ont le droit de donner des avertissements pour accélérer le jeu.</p>	<p><b><u>Length of Games</u></b> All games will be six (6) ends and there will be no mid-game break. All scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the 4<sup>th</sup> end.</p> <p>If games are tied after the completion of the regulation ends, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified. (Play will continue from where it left off without bringing stones to the opposite end.). There will be no break after the conclusion of the regulation ends.</p> <p>The games will not be timed. However, we ask you to ensure that games do not exceed 1 hour and 45 minutes for six (6) ends. The Umpires have the right to issue warnings to speed up the game.</p>
<p><b><u>Interactions</u></b></p>	<p><b><u>Interactions (1 per end)</u></b></p>

<p>Les entraîneurs auront droit à un maximum d'une (1) interaction par bout de maximum une (1) minute. Les entraîneurs adverses seront également autorisés à interagir avec leur équipe respective jusqu'à ce que l'équipe qui a demandé l'interaction ait conclu sa communication. La même règle s'applique aux bouts supplémentaires. Les interactions inutilisées ne peuvent pas être reportées. Si une équipe utilise moins de temps, la possibilité pour l'équipe adverse de communiquer se termine également. Entre les bouts, les entraîneurs auront jusqu'à 45 secondes pour interagir avec leur équipe.</p> <p>Les entraîneurs peuvent rencontrer leur équipe le long de la bande arrière ou de la ligne de côté entre les lignes de jeu pour toutes les interactions. Les interactions peuvent être demandées par l'équipe qui contrôle la maison ou son entraîneur. Si l'entraîneur demande l'interaction, il peut l'indiquer de vive voix au joueur qui contrôle la maison.</p> <p>Les entraîneurs sont responsables de suivre et de contrôler le nombre d'interactions utilisées par bout. Les désaccords seront portés à l'attention de l'arbitre en chef.</p> <p>Les entraîneurs utiliseront les sièges désignés (ou emplacement désigné s'il n'est pas possible de s'asseoir) le long des bandes arrière pendant les matchs et leurs chaises seront placées du même côté que les pierres de leur équipe. Une interaction se terminera officiellement après que l'entraîneur et les curleurs auront cessé de parler et que l'entraîneur retournera et s'assiéra à son siège désigné à l'extrémité de la piste.</p> <p>Il n'y aura absolument aucune parole ni aucun langage corporel de la part de l'entraîneur envers son équipe, sauf lors d'une interaction, d'une interaction de l'équipe adverse ou entre les bouts. Les paroles ou le langage corporel comprennent les gestes de la main, dire « bon coup » ou toute autre forme de communication. Les pénalités pour les entraîneurs incluent : première infraction — avertissement. Deuxième infraction — perte de l'interaction dans le même bout ou la suivante. Troisième infraction — assis dans les gradins sans interaction ni communication pour le reste du match en cours (si l'infraction a lieu avant la pause de mi-match) ou l'entièreté du prochain match (si l'infraction a lieu après la pause de mi-match). Les entraîneurs sont autorisés à utiliser leur téléphone ou leur tablette pour saisir des statistiques de match, prendre des notes ou prendre des photos de scénarios de match, mais ils ne sont pas autorisés à utiliser ces appareils ou montres intelligents à des fins de communication. Les entraîneurs seront retirés du jeu s'ils utilisent des appareils à des fins de communication.</p>	<p>Coaches will be allowed a maximum of one (1) interaction of maximum one (1) minute per end. Opposing coaches will also be allowed to interact with their respective team until the team that called the interaction has concluded their communication. The same rule applies for extra ends. Unused interactions cannot be carried over. If a team uses less than that amount of time, the opposition team's opportunity to communicate ends as well. They also have up to 45 seconds between ends.</p> <p>Coaches may meet with their team either on the backboard or on the sideline between the hog lines for all interactions. Interactions can be called by the team in control of the house or their coach. If the coach is calling, they can vocalize to the player in control of the house.</p> <p>Coaches are responsible for keeping track and policing the number of interactions used per end. Disagreements will be brought forth to the Chief Umpire.</p> <p>Coaches will use the assigned seating (or area if not possible) on the backboards during the games with their chairs positioned on the same side as their team's rocks. A single interaction will officially end after the coach and curlers stop talking and the coach returns and is sitting on their designated seat behind the sheet.</p> <p>There will be absolutely no talking or body language by the coach to their team unless during an interaction, opposition interaction, or between ends. No talking or body language include hand gestures, saying "good shot" or any other form of communication. Penalties to coaches include: First Offence —Warning. Second Offence —loss of interaction in the same or following end. Third Offence —sitting inside with no interactions or communication for the remainder of the current game (if before mid-game break) or the entire next game (if after mid game break). Coaches are allowed to use their phone or tablet to record game statistics, write down notes or take photos of game scenarios, but they are not permitted to use those devices or smart watches for communication purposes. Coaches will be removed from play if they are using any devices for communication purposes.</p>
<p><b><u>Zone sans ricochet</u></b> Si, avant le lancer de la sixième pierre d'un bout, une pierre lancée provoque, directement ou indirectement, le déplacement d'une pierre adverse qui touche la ligne médiane dans la zone de garde protégée (ZGP) vers une position où elle ne touche plus la ligne</p>	<p><b><u>No tick zone</u></b> If, prior to the delivery of the sixth stone of an end, a delivered stone causes, either directly or indirectly, an opposition stone in the Free Guard Zone (FGZ) which is touching the centre line to be moved to an off-centre line position or to a position outside the FGZ, the non-offending team has the option to:</p>

<p>médiane ou vers une position en dehors de la zone de garde protégée (ZGP), l'équipe non fautive a le choix de :</p> <p>(i) Retirer du jeu la pierre lancée et replacer toutes les pierres qui ont été déplacées vers leurs positions préalables à la violation</p> <p>(ii) Laisser toutes les pierres là où elles se sont immobilisées.</p> <p>Si la pierre est déplacée de la ligne médiane vers une position hors-jeu, alors la règle de la zone de garde protégée (FGZ) s'applique.</p>	<p>(i) remove the delivered stone from play, and replace all stones that were displaced to their positions prior to the violation taking place; or</p> <p>(ii) (ii) leave all stones where they came to rest.</p> <p>If a rock is moved from the center line to an out-of-play position, the free guard zone (FGZ) rule will apply.</p>
<p><b><u>Périodes d'échauffement d'avant-match</u></b></p> <p>Les périodes d'échauffement d'avant-match débuteront quinze (15) minutes avant l'heure indiquée sur l'horaire officiel. Les deux équipes ont droit à une période d'échauffement sur leur piste désignée. Cette période sera de cinq (5) minutes plus deux (2) fois une (1) minute pour effectuer les placements pour la dernière pierre (PDP).</p>	<p><b><u>Pre-game practices</u></b></p> <p>Pre-game practices will begin fifteen (15) minutes prior to the game times as indicated on the official draw. Both teams will have a chance to practice on their assigned sheet. Practice sessions will be five (5) minutes per team, plus two (2) times one (1) minute to throw the draw to the button for last rock advantage.</p>
<p><b><u>Avantage de la dernière pierre - ronde préliminaire</u></b></p> <p>L'avantage de la dernière pierre sera déterminé par deux (2) placements effectués après la période d'échauffement d'avant-match.</p> <p>Chaque membre de l'équipe devra effectuer au moins un (1) placement pour la dernière pierre pendant la ronde préliminaire (5<sup>e</sup> joueur exclu), avant qu'un joueur puisse en lancer un deuxième. Une équipe qui ne se conforme pas à cette directive perdra automatiquement l'avantage de la dernière pierre pour la durée de la ronde éliminatoire.</p> <p>Les deux (2) équipes devront déclarer les joueurs qui effectueront le placement à l'arbitre en chef avant le début de la première période d'échauffement.</p> <p>La couleur des pierres et l'ordre des périodes seront déterminés par un tirage au sort. L'équipe qui remporte le tirage au sort aura le choix de la couleur des pierres ou de l'ordre des périodes d'échauffement. L'équipe s'exerçant en premier effectuera deux (2) placements dans le sens horaire dès la fin de sa période d'échauffement. L'équipe pratiquant en deuxième effectuera ses deux (2) placements dès la fin de sa période d'échauffement dans le sens anti-horaire.</p> <p>La triangulation sera utilisée pour mesurer une pierre qui s'immobilise sur le bouton. Une distance de 199.6 cm sera accordée à une pierre qui ne touche pas à la maison ou qui n'a pas été lancée pendant la minute réglementaire.</p> <p>Si aucune équipe n'a pu obtenir l'avantage de la dernière pierre à la suite du processus décrit précédemment, cet avantage lors du premier bout sera alors déterminé par tirage au sort.</p>	<p><b><u>Last rock advantage - preliminary round</u></b></p> <p>Last rock advantage will be determined by two (2) draws to the button made after the pre-game practice.</p> <p>Each member of the team must throw at least one (1) shootout during the preliminary round (5<sup>th</sup> player excluded), before a player can throw a second shootout. A team that fails to do so will automatically lose last rock advantage for the entirety of the playoffs. A team that fails to do so will automatically lose last rock advantage for the entirety of the playoffs.</p> <p>Both teams must advise the head official who will be throwing the shootout before the start of the first practice.</p> <p>Rock color and practice order will be determined by a coin flip during the preliminary round. The team that wins the coin flip will have the choice between rock colour or practice order. The team practicing first will complete their two (2) shootouts immediately after the practice with the clockwise rotation. The team practicing second will also complete their shootout immediately after their practice using the counterclockwise rotation.</p> <p>Triangulation will be used to measure a stone that covers the button. A distance of 199.6 cm will be given to any stone that does not touch the house or that has not been thrown during the allowed minute.</p> <p>If there is a tie after both teams have completed their shootout as previously described, the last rock advantage in the first end will be determined by a coin toss.</p>
<p><b><u>Concours d'habiletés</u></b></p> <p>Chaque équipe devra effectuer 8 lancers pour chacun des 3 exercices pour un total maximum de 72 points (maximum 3 points par lancer). Pour chaque exercice, chaque athlète devra lancer deux pierres. Pour les équipes de 5, il peut y avoir une rotation à</p>	<p><b><u>Skills Competition</u></b></p> <p>Each team must complete 8 shots for each of the 3 exercises, for a maximum total of 72 points (maximum of 3 points per shot). For each exercise, each athlete must throw two stones. For teams of 5, rotation is allowed for each exercise (including sweeping).</p>

<p>chaque exercice (y compris pour le balayage). Le broissage ainsi qu'un(e) athlète dans la maison sont autorisés. L'ordre des lancers n'a pas besoin d'être respecté, cependant le même athlète doit jouer ses deux pierres l'une après l'autre. Le pointage pour chacun des exercices est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Un placement</u> : 3 points si la pierre jouée touche la maison et se trouve au plus loin sur la ligne de T, 2 points si la pierre jouée s'arrête derrière la ligne de T, 1 point si la pierre est en jeu mais pas dans la maison, 0 point si elle pas dans la zone de jeu.</li> <li>- <u>Sortie (la pierre à sortir est placée sur le bouton)</u> : 3 points si la pierre à sortir sort de la zone de jeu et que la pierre lancée touche la zone du 4 pieds, 2 points si la pierre à sortir sort de la zone de jeu et que la pierre lancée touche la zone du 8 pieds, 1 point si la pierre à sortir sort de la zone de jeu et que la pierre lancée touche la zone du 12 pieds, 0 point si la pierre à sortir sort de la zone de jeu et que la pierre lancée la pierre ne touche pas la maison.</li> <li>- <u>Double sortie (les pierres à sortir sont les suivantes : une pierre placée sur le bouton et une pierre placée sur la ligne du centre à moitié dans le 4 pieds)</u> : 3 points si les deux pierres à sortir sortent de la maison, 2 points si seulement la pierre qui était sur le bouton sort de la maison, 1 point si seulement la pierre placée à moitié dans le 4 pieds sort de la maison, 0 point si aucune pierre ne sort de la maison).</li> </ul> <p>Les six (6) meilleures équipes chez les garçons et les quatre (4) meilleures équipes chez les filles au concours d'habileté (maximum 72 points au total) recevront 2 points de victoire supplémentaire à cumuler pour le classement des équipes à la fin de la ronde préliminaire.</p>	<p>Sweeping and having a skip in the house are permitted. The throwing order does not need to be followed, but the same athlete must throw both of their stones consecutively.</p> <p>The scoring for each exercise is as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Draw</u>: 3 points if the thrown rock touches the house and stops furthest on the T-line, 2 points if the stone stops behind the T-line, 1 point if the stone is in play but not in the house, 0 point if it is outside the field of play.</li> <li>- <u>Takeout (target rock placed on the button)</u>: 3 points if the target rock is fully removed from play and the thrown rock touches the 4-foot zone, 2 points if the target rock is fully removed and the thrown rock touches the 8-foot zone, 1 point if the target rock is fully removed and the thrown rock touches the 12-foot zone, 0 points if the target rock is removed but the thrown rock does not touch the house.</li> <li>- <u>Double Takeout (target rocks: one on the button and one on the center line, half in the 4-foot zone)</u>: 3 points if both target rocks are removed from the field of play, 2 points if only the rock on the button is removed from the field of play, 1 point if only the rock partially in the 4-foot zone is removed from the field of play, 0 points if neither stone is removed from the field of play.</li> </ul> <p>The six (6) best boys' teams and the four (4) best girls' teams in the skills competition (maximum total of 72 points) will receive 2 additional victory points, which will be added to their ranking at the end of the preliminary round.</p>
<p><b><u>Bris d'égalité</u></b></p> <p>Il n'y aura pas de matchs de bris d'égalité disputés dans le cadre du championnat. Les fiches victoires/défaites entre les équipes impliquées (si applicable) ainsi que, si nécessaire, les cumulatifs nets des placements pour la dernière pierre (les 7 meilleurs résultats sur 8) sont alors utilisés pour déterminer la/les équipes qualifiées.</p>	<p><b><u>Tiebreakers</u></b></p> <p>No tiebreaker games will be played during this championship. The win-loss record between the involved teams and, if necessary, the LSD total (best 7 out of 8 results will be used), to determine the qualified teams.</p>
<p><b><u>Classement des équipes et ronde éliminatoire</u></b></p> <p>À l'issue de la ronde préliminaire, un classement général sera établi en fonction des critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Nombre de points de victoire obtenus (maximum 10)</li> <li>2- Résultat du match entre les équipes impliquées (si applicable)</li> <li>3- Cumulatif net des placements pour la dernière pierre (les sept (7) meilleurs résultats sur huit (8) seront comptabilisés)</li> </ol> <p>Toutes les équipes toujours à égalité à la suite de l'application des critères #1 et #2 seront alors départagées (classées) uniquement en fonction du critère #3 (cumulatif net des PDP).</p>	<p><b><u>Team ranking and playoffs</u></b></p> <p>After all round robin games have been played, a general ranking will be made as follows:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Number of winning points (maximum 10)</li> <li>2. Result of the game between implicated teams</li> <li>3. Cumulative shootout (the best seven (7) out of eight (8) results will be calculated)</li> </ol> <p>Any teams that are still tied after criteria #1 and #2 have been applied will be ranked solely by criteria #3 (shootout).</p> <p><b><u>Boys:</u></b></p>

<p><b><u>Garçons :</u></b></p> <p>Les 6 meilleures équipes au classement général seront qualifiées pour la ronde éliminatoire.</p> <p>Quart de finale #1 : Q4 vs Q5 Quart de finale #2 : Q3 vs Q6</p> <p>Demi-finale #1 : Q1 vs gagnant du quart de finale #1 Demi-finale #2 : Q2 vs gagnant du quart de finale #2</p> <p>Finale bronze : perdants des deux demi-finales Finale or : gagnants des deux demi-finales</p> <p><b><u>Filles :</u></b></p> <p>Les quatre (4) meilleures équipes au classement général seront qualifiées pour la ronde éliminatoire.</p> <p>Demi-finale #1 : Q1 contre Q4 Demi-finale #2 : Q2 contre Q3</p> <p>Finale bronze : perdants des deux demi-finales Finale or : gagnants des deux demi-finales</p>	<p>The best 6 teams in the general ranking will be qualified for the playoff round.</p> <p>Quarterfinal #1: Q4 vs Q5 Quarterfinal #2: Q3 vs Q6</p> <p>Semi-final #1: Q1 vs winner of the quarterfinal #1 Semi-final #2: Q2 vs winner of the quarterfinal #2</p> <p>Bronze final: Losers of the two semi-finals Gold final: Winners of the two semi-finals</p> <p><b><u>Girls:</u></b></p> <p>The four (4) teams ranked #1 and #2 in their section will qualify for the playoffs.</p> <p>Semi-final #1: Q1 vs Q4 Semi-final #2: Q2 vs Q3</p> <p>Bronze final: Losers of the two semi-finals Gold final: Winners of the two semi-finals</p>
<p><b><u>Choix des pierres (ronde éliminatoire)</u></b></p> <p>Pour tous les matchs de la ronde éliminatoire, l'équipe qui le plus grand nombre de points de victoire obtenus aura le marteau et le choix de la couleur des pierres. Cette équipe aura la première période d'échauffement et il n'y aura pas de placements pour la dernière pierre.</p> <p>Si les deux équipes ont le même nombre de points de victoire, l'équipe la mieux classée aura le choix entre la couleur des pierres ou la période d'échauffement. Deux (2) tirs de précision seront utilisés tels que décrits précédemment pour déterminer quelle équipe aura le marteau.</p>	<p><b><u>Rock selection (playoffs)</u></b></p> <p>For all the playoff games, the team with the most winning points will have the hammer and choice of rock colour. This team will have first practice and there will be no LSD.</p> <p>If both teams have the same amount of winning points, the highest-ranked team will have the choice of rock colour or of practice. Two (2) LSD will be thrown as described in the preliminary round and they will be used to determine who will have the hammer in the first end.</p>

**ANNEXE A – CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT**  
**APPENDIX A – PARTICIPANT'S CODE OF ETHICS**

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l'extérieur, endommageant ou non la glace.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

**Sanctions**

Les arbitres en chef auront l'obligation d'appliquer les sanctions suivantes :

- Première offense dans un match : avertissement. L'arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse concerné lorsque le bout sera complété.
- Deuxième offense dans un même match pour un même joueur : expulsion ; comme stipulé dans les règlements avec arbitres de Curling Canada, le joueur expulsé ne peut pas être remplacé (Règle 18.8) et l'équipe doit terminer la partie avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l'événement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

## **ANNEXE B – CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX**

### **Prémisse**

1. Curling Québec est conscient que l'utilisation des médias sociaux par les clubs, athlètes, entraîneurs, équipes, officiels, etc. est en croissance et en évolution constante. Les interactions entre les médias, les joueurs et les admirateurs sont une opportunité de promouvoir les équipes et le sport, mais chaque personne utilisant les médias sociaux se doit d'être consciente des risques et responsabilités qui s'y rattachent. Ceci est encore plus vrai lors de championnats provinciaux, nationaux ou mondiaux puisque la visibilité de ces événements est plus grande. Curling Québec tiens à rappeler à ses membres qu'une infraction à ce code d'éthique est passible de sanction disciplinaire.

### **Application du code d'éthique**

2. Cette politique s'applique à tous les participants (employés, athlètes, entraîneurs, arbitres, bénévoles, parents, admirateurs, etc.) aux activités sous l'autorité de Curling Québec.

### **Conduite et comportement**

3. Une conduite inappropriée lors de l'utilisation des média sociaux est passible d'une sanction disciplinaire. Les actions inappropriées incluent, mais ne sont pas limité à :

- a) Publier un commentaire dans un média social qui est irrespectueux, haineux, nuisible, désobligeant, insultant ou autrement négatif et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- b) Publier une image, une image modifiée ou une vidéo dans un média social qui est nuisible, irrespectueuse, insultante ou autrement offensante et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- c) Créer ou contribuer à un groupe Facebook, une page web, un compte Instagram, un fil Twitter, un blogue ou un forum en ligne consacré uniquement ou en partie à la promotion de remarques ou de commentaires négatifs ou désobligeants sur Curling Québec, ses intervenants ou sa réputation;
- d) Des relations personnelles ou sexuelles inappropriées entre des personnes dont les interactions sont régies par un déséquilibre de pouvoir, par exemple entre les athlètes et les entraîneurs, les administrateurs et le personnel, les officiels et les athlètes, etc.;
- e) Tout cas de cyberintimidation ou de cyberharcèlement entre une personne et une autre (y compris un coéquipier, un entraîneur, un adversaire, un bénévole ou un officiel), qui peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la conduite suivante sur tout média social, par message texte ou par courriel : insultes régulières, commentaires négatifs, comportement vexatoire, blagues, menaces, se faire passer pour une autre personne, répandre des rumeurs ou des mensonges ou tout autre comportement nuisible.

4. Toute conduite et tout comportement dans les médias sociaux peuvent être assujettis à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec, à la discrétion du président du comité de discipline ou du gestionnaire de cas.

### **Responsabilités individuelles**

5. Les personnes reconnaissent que leur activité dans les médias sociaux peut être vue par n'importe qui, y compris Curling Québec.

6. Si Curling Québec interagit officiellement avec une personne dans les médias sociaux (par exemple, en partageant un gazouillis ou une photo sur Facebook), la personne peut, en tout temps, demander à Curling Québec de cesser cet engagement.

7. Lors de l'utilisation de médias sociaux, une personne doit faire preuve d'un comportement approprié conforme à son rôle et son statut à Curling Québec.

8. La suppression de contenu des médias sociaux après sa publication (publique ou privée) ne dispense pas la personne d'être assujettie à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

9. Une personne qui croit que l'activité d'une autre personne dans les médias sociaux est inappropriée ou pourrait enfreindre les politiques et les procédures de Curling Québec devrait signaler le cas à Curling Québec, de la manière décrite dans la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

**ANNEXE C – ENTENTE DE PARTICIPATION  
APPENDIX C – PARTICIPATION AGREEMENT**

**ENTENTE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET  
D'ACCEPTATION DES RISQUES**

et

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PHOTOS, VIDÉOS ET WEBDIFFUSION EN DIRECT**

**MISE EN GARDE!**

Il s'agit d'une entente juridique contraignante. Clarifiez toute question ou préoccupation avant d'accepter les conditions de cette entente.

1. En tant que participant au sport du curling et aux activités, programmes, cours, services et événements fournis, commandités ou organisés par Curling Québec, y compris ses administrateurs, dirigeants, membres de comités, membres, employés, sous-traitants, entraîneurs, bénévoles, officiels, participants, agents, commanditaires, propriétaires/exploitants respectifs (collectivement appelés « organisation »), y compris, mais sans s'y limiter : les matchs, les tournois, les séances d'entraînement, les entraînements, les entraînements personnels, les entraînements hors glace, l'utilisation d'équipements de musculation et de conditionnement physique, les appareils et installations, les programmes nutritionnels et diététiques, les séances ou leçons d'orientation ou d'instruction, les programmes de conditionnement aérobie et anaérobie, collectivement ou indépendamment (collectivement, les « activités »), le participant et le parent/tuteur du participant (collectivement, les « parties ») reconnaissent et acceptent les conditions suivantes décrites dans la présente entente.
2. Les parties reconnaissent et conviennent que l'organisation n'est pas responsable de l'ensemble des blessures, dommages matériels, dépenses, pertes de revenu, dommages ou pertes de toute nature subis par les parties pendant ou à la suite des activités, causés de quelque manière que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la négligence de l'organisation.

**Description et reconnaissance des risques**

3. Les parties comprennent et reconnaissent que :
  - a. les activités comportent des risques et des dangers prévisibles et imprévisibles, qu'aucun degré de soin apporté, de prudence ou d'expertise ne peut éliminer, y compris, sans s'y limiter, le risque de lésions corporelles graves, d'invalidité permanente, de paralysie et de décès. Le sport du curling se joue sur une piste de glace qui est glissante, dure et dangereuse;
  - b. un risque pertinent de la participation au sport du curling est le risque de traumatisme crânien grave si le participant tombe, trébuche ou fait un faux pas sur le sol ou la glace. Il est fortement recommandé que le participant porte un casque en tout temps durant sa participation au sport du curling; et
  - c. l'organisation a la tâche difficile d'assurer la sécurité et elle n'est pas infaillible. L'organisation peut ne pas être au courant de la forme physique ou des capacités du participant, peut mal juger les conditions météorologiques ou environnementales, peut donner des instructions ou des avertissements incomplets et l'équipement utilisé pourrait mal fonctionner;
4. Le participant participe volontairement aux activités. En contrepartie de cette participation, les parties reconnaissent par la présente qu'ils sont conscients des risques et des dangers et qu'ils peuvent être exposés à de tels risques et dangers, qui englobent, entre autres, ce qui suit :
  - a. santé : exécution de techniques physiques ardues et exigeantes, effort physique, surmenage, étirements, déshydratation, fatigue, séances d'entraînement cardiovasculaires, mouvements et arrêts rapides, mauvaise forme physique, blessures traumatiques, entorses ou fractures, blessures à la moelle épinière, blessures à la tête, y compris, mais sans s'y limiter, les blessures à la tête fermées, les traumatismes crâniens contondants ou les commotions cérébrales pouvant rendre le participant paralysé de façon permanente ou des lésions cérébrales; blessures graves à pratiquement tous les organes, articulations, ligaments, muscles, tendons et autres parties du corps.
  - b. locaux : état défectueux, dangereux ou non sécuritaire des installations; chutes; collisions avec des objets, des murs, de l'équipement ou des personnes; conditions dangereuses, non sécuritaires ou irrégulières des planchers, de la glace ou

- d'autres surfaces; emplacement et incapacité d'obtenir une aide d'urgence; conditions météorologiques extrêmes; et déplacements vers et depuis les locaux.
- c. utilisation de l'équipement : défaillance mécanique de l'équipement; conception ou fabrication négligente de l'équipement; fourniture par l'organisation ou omission de l'organisation de donner des avertissements, des directives, des instructions ou des conseils quant à l'utilisation de l'équipement; défaut d'utiliser ou de faire fonctionner l'équipement selon mes propres capacités.
- d. contact : contact avec des balais, des brosses ou des pierres de curling, d'autre équipement, des véhicules ou d'autres personnes, ce qui peut entraîner des lésions corporelles graves, y compris, mais sans s'y limiter, des commotions cérébrales et d'autres lésions cérébrales ou des lésions graves à la colonne vertébrale;
- e. conseils : conseils donnés avec négligence à propos des activités;
- f. capacité : défaut d'agir de façon sécuritaire ou selon mes propres capacités ou aux endroits désignés;
- g. sport : le jeu du curling et ses risques inhérents, y compris, mais sans s'y limiter, la course, le glissement ou la glissade sur la surface de glace, le lancer de la pierre de curling, le rôle de capitaine ou le balayage, les pieds mis sur la glace à partir de l'allée ou sur l'allée à partir de la surface de glace ou passer par-dessus les bandes latérales qui divisent les pistes de glace;
- h. cyber : atteinte à la vie privée, piratage, mauvais fonctionnement de la technologie ou dommage;
- i. conduite : ma conduite et la conduite d'autres personnes, y compris toute altercation physique entre les participants;
- j. déplacement : l'aller-retour pour les activités.
- k. négligence : l'organisation peut faire preuve de négligence, ce qui peut inclure le fait qu'elle ne prenne pas de mesures raisonnables pour protéger le participant contre les risques et les dangers associés à la participation aux activités.

## Conditions

5. En contrepartie de l'autorisation que donne l'organisation au participant de participer aux activités, les parties conviennent de ce qui suit :
  - a. lorsque le participant s'exerce ou s'entraîne dans son propre espace, les parties sont responsables de l'environnement, de l'emplacement et de l'équipement que le participant sélectionne;
  - b. la condition mentale et physique du participant est appropriée pour participer aux activités et les parties assument tous les risques liés à l'état mental et physique du participant;
  - c. se conformer aux règlements pour la participation aux activités;
  - d. se conformer aux règlements de l'installation ou d'utilisation de l'équipement, ainsi qu'à toute instruction ou directive de l'organisation;
  - e. si le participant observe un danger ou un risque inhabituel, il cessera de participer et informera immédiatement de ses observations un représentant de l'organisation;
  - f. les risques associés aux activités sont accrus lorsque le participant est intoxiqué et il ne participera pas si ses facultés sont affaiblies d'une façon ou d'une autre;
  - g. il est de la seule responsabilité du parent/tuteur d'évaluer si toute activité est trop difficile pour le participant. Lorsque le participant commence une activité, le parent/tuteur reconnaît et accepte la pertinence et les conditions de l'activité;
  - h. le parent/tuteur est responsable du choix d'équipement de sécurité ou de protection du participant et de l'ajustement sécuritaire de cet équipement; l'organisation peut assurer le transport vers les services médicaux d'urgence si elle le juge nécessaire pour la santé et la sécurité immédiates du participant, et le parent/tuteur est financièrement responsable de ces services;
  - i. les parties ne s'appuient pas sur des déclarations orales ou écrites faites par l'organisation ou ses agents, que ce soit dans une brochure ou une publicité ou dans des conversations individuelles, pour accepter de participer aux activités; et
  - j. l'organisation n'est pas responsable de tout dommage causé au véhicule, aux biens ou à l'équipement du participant et de tout coût associé à toute perte connexe qui pourrait résulter des activités.
6. En contrepartie de l'autorisation que donne l'organisation au participant de participer, les parties conviennent que :
  - a. elles ASSUMENT tous les risques découlant de la participation aux activités de l'organisation ou associés ou liés à la participation;
  - b. elles RENONCENT à toute réclamation qu'elles pourraient avoir à présent ou à l'avenir contre l'organisation; et

- c. elles ACCEPTENT LIBREMENT ET ASSUMENT PLEINEMENT tous ces risques et la possibilité de blessures, décès, dommage matériel, dépense et perte connexe, y compris la perte de revenu, résultant de la participation aux activités de l'organisation; et
- elles DÉGAGENT À JAMAIS et INDEMNISENT l'organisation de toute responsabilité pour toute réclamation, demande, action, tout dommage (y compris les dommages directs, indirects, particuliers ou consécutifs), perte, action, jugement et coût (y compris les honoraires d'avocat) (collectivement, les « réclamations ») qu'elles pourraient avoir à présent ou à l'avenir, qui pourraient découler de la participation aux activités, en résulter ou y être liés même si de telles réclamations pourraient avoir été causées de quelque façon que ce soit, y compris la négligence, la négligence grossière, le sauvetage fait avec négligence, l'omission, le manque de diligence, la rupture de contrat ou le manquement à la norme de diligence de l'organisation;
  - les parties acceptent expressément que cette entente vise à être aussi générale et inclusive que la loi le permet et que si l'une de ses dispositions est considérée comme étant non valide, les dispositions restantes resteront néanmoins en vigueur et auront plein effet juridique; et
  - les parties attestent avoir lu et compris cette entente, qu'elles signent volontairement, et que cette entente sera exécutoire pour elles-mêmes, leurs héritiers, leur conjoint ou conjointe, leurs enfants, leurs parents, leurs tuteurs, leurs proches parents, leurs exécuteurs, leurs administrateurs et leurs représentants légaux ou personnels. Les parties reconnaissent en outre qu'en signant cette entente, elles ont renoncé à leur droit de maintenir une poursuite contre l'organisation fondée sur toutes les réclamations dont elles l'ont dégageé dans la présente.
7. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les parties renoncent en outre à tout recours, qu'elles pourraient entreprendre maintenant ou ultérieurement, résultant de toute décision prise par l'organisation.
8. Les parties ont eu la possibilité d'obtenir des conseils juridiques indépendants avant de signer cette entente et de bien comprendre ses dispositions. Personne n'a tenté d'influencer indûment leur signature de cette entente. Les parties ont signé cette entente elles-mêmes après avoir soigneusement examiné toutes les dispositions.

#### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PHOTOS, VIDÉOS ET WEBDIFFUSION EN DIRECT

1. Je, en tant que participant organisationnel ou parent ou tuteur légal du participant organisationnel mineur, accorde par la présente à Curling Québec (« l'organisation ») la permission de photographier et/ou d'enregistrer l'image et/ou la voix du participant organisationnel pour le besoin de photos ou de vidéos (collectivement les « images ») et d'utiliser les images pour promouvoir le sport et/ou l'organisation dans les médias traditionnels tels que les bulletins d'information, les sites Web, la télévision, les films, la radio, la presse écrite et/ou l'affichage, ainsi que dans les médias sociaux tels que Instagram, Facebook, YouTube et X/Twitter. Cela inclut l'organisation qui diffusent ou diffusent en ligne en direct les images sur les médias sociaux et dans les médias traditionnels. Je comprends que je renonce à toute demande de rémunération pour l'utilisation du contenu audio/visuel utilisé à ces fins. Ce consentement restera en vigueur à perpétuité.
2. Je, en tant que participant organisationnel [ou parent ou tuteur légal du participant organisationnel mineur], décharge entièrement et accepte de dégager de toute responsabilité l'organisation de l'ensemble des réclamations, demandes, actions, dommages, pertes ou coûts pouvant résulter de la collecte, de l'utilisation ou de la divulgation des images ou de la prise, de la publication, de la déformation des images, des négatifs et des originaux ou de toute autre ressemblance ou représentation du participant organisationnel qui pourrait survenir ou être produite lors de la prise desdites images ou de leur traitement ultérieur, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation pour diffamation, contrefaçon, appropriation illicite de la personnalité ou atteinte à la vie privée.
3. Je, en tant que participant organisationnel ou parent ou tuteur légal du participant organisationnel mineur, **RECONNAIS ET CONVIENS** que j'ai lu et compris les conditions générales du présent document. En mon nom et au nom de mes héritiers et de mes ayants droit, j'accepte de signer ce document volontairement et de respecter ces conditions.
4. Je comprends que je peux révoquer ce consentement à tout moment en fournissant un avis écrit à [alanna.routledge@curling-quebec.qc.ca](mailto:alanna.routledge@curling-quebec.qc.ca). Dès réception de cet avis, l'organisation cessera d'utiliser de nouvelles images du participant organisationnel, mais pourra continuer à utiliser les images déjà en circulation.

Nom de l'équipe : \_\_\_\_\_

**LECTURE ET CONSENTEMENT DE L'ANNEXE A - CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT****LECTURE ET CONSENTEMENT DE L'ANNEXE B - CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX****ANNEXE C - ENTENTE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET D'ACCEPTATION DES RISQUES et FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PHOTOS, VIDÉOS ET WEBDIFFUSION EN DIRECT**

<b>Athlète 1</b>	Nom du participant : _____ Date : _____ Nom du parent/tuteur (si mineur) : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____
<b>Athlète 2</b>	Nom du participant : _____ Date : _____ Nom du parent/tuteur (si mineur): _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____
<b>Athlète 3</b>	Nom du participant : _____ Date : _____ Nom du parent/tuteur (si mineur) : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____
<b>Athlète 4</b>	Nom du participant : _____ Date : _____ Nom du parent/tuteur (si mineur) : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____
<b>Athlète 5</b>	Nom du participant : _____ Date : _____ Nom du parent/tuteur (si mineur) : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____
<b>Entraîneur</b>	Nom de l'entraîneur : _____ Date : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____

IL EST OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses ou parents (si moins de 18 ans) de l'équipe et l'entraîneur)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.